

VIH/SIDA ET PRISONS:

BESOIN PRIORITAIRE DE MESURES PRÉVENTIVES

28 novembre 1995 -- De plus en plus de spécialistes, militants, employés de prisons, insistent pour que les détenus aient accès, comme le reste de la population, à des condoms, de l'eau de Javel et des aiguilles stériles pour se protéger contre la transmission du VIH.

"La propagation du VIH en milieu carcéral suscite une inquiétude croissante car, même si les autorités reconnaissent le problème, elles n'adoptent pas assez rapidement les mesures nécessaires pour prévenir le danger, dans un milieu où le taux d'infection est déjà plus de 10 fois supérieur à celui du reste de la population", déclare le Dr Ralf Jürgens, auteur de VIH/sida et prisons, un document de travail publié conjointement par le Réseau juridique canadien VIH/sida et la Société canadienne du sida (SCS), à l'occasion de la Journée mondiale du sida.

Le Dr Jürgens, qui était coordonnateur du Comité d'experts sur le sida et les prisons (CESP), insiste sur l'urgent besoin d'appliquer les mesures préventives pragmatiques que prônent depuis longtemps des spécialistes de nombreux domaines et qu'appuient des découvertes récentes et des développements clairs dans nos prisons: "Respecter le droit des détenus de se protéger contre la transmission du VIH, c'est protéger aussi la société entière."

Recherche et consultation ont été menées avec rigueur à travers le pays et le monde. Avant d'adresser onze recommandations aux gouvernements et aux autorités carcérales, le document trace un portrait inquiétant de la situation dans les prisons, soulignant: (1) une augmentation de 40% des cas connus de VIH/sida sur une période de 16 mois dans les prisons fédérales canadiennes; (2) l'accroissement du nombre de détenus vivant avec le sida, nécessitant des soins médicaux plus approfondis et coûteux; (3) la propagation rapide de l'hépatite C en prison, avec des taux allant maintenant de 28 à 40%; (4) de nouvelles preuves de l'existence de comportements à risque élevé en prison et l'évidence accrue qu'ils contribuent à la propagation du VIH; (5) des exemples encourageants de mesures de prévention appliquées avec succès à l'étranger mais pas au Canada, telles que la distribution d'aiguilles stériles aux détenus dans des prisons en Suisse. Deux annexes au document concluent que les gouvernements et administrations de prisons ont une obligation morale, peut-être même légale, de fournir aux détenus des condoms, de l'eau de Javel et des aiguilles stériles pour se protéger contre la transmission du VIH.

Parmi ses 11 recommandations d'action sur la confidentialité des renseignements médicaux, l'éducation, les mesures préventives, les soins de santé spécifiques, la libération pour des raisons humanitaires et les politiques sur les drogues, l'auteur indique qu'à la lumière des nouveaux développements, "l'introduction de programmes d'échange d'aiguilles dans les prisons du Canada est encore plus pressante qu'au moment de la parution du Rapport final du CESP", ajoutant que "même s'ils sont derrière les barreaux, les détenus font partie de nos communautés et ils ont droit à la même qualité de soins et de protection que les gens de l'extérieur: ils sont condamnés à l'incarcération et non à contracter des infections." Selon M. Russell Armstrong, nouveau directeur général de la SCS, "ces importantes suggestions aideront le

Service correctionnel du Canada et les systèmes provinciaux à augmenter et accélérer leurs efforts pour prévenir la transmission entre détenus, aux employés et, en bout de ligne, au public." On demandera aux divers paliers d'y répondre.

Ce volet du Projet conjoint SCS/Réseau sur les questions d'ordre éthique et juridique soulevées par le VIH/sida a été cofinancé par l'Unité des soins et des traitements pour le sida de Santé Canada et le Service correctionnel du Canada, dans le cadre de la Stratégie nationale sur le sida, Phase II.